

**Note d'information relative à l'offre de Parts de classe D-'Sympathisants'  
par la société coopérative urbike SC agréée comme entreprise sociale.**

Le présent document a été établi par urbike SCES agréée.

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU  
APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.**

Cette note d'information est correcte à la date du 03 octobre 2023.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE  
DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE  
D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS  
OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts,  
spécifiques à l'offre concernée.**

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende ( limité conformément aux règles CNC<sup>1</sup>). Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale (limité à 1 vote par personne).

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	- L'importante concurrence de sociétés actives dans la logistique, dont le business model repose sur de la main-d'œuvre précarisée, qui œuvrent via des applications mobiles sans statut social respectueux
---	---

<sup>1</sup> Conseil National de la Coopérative. « Le dividende octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6 pour cent de la valeur nominale (=montant investi) des parts sociales après retenue du précompte mobilier. »

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les évolutions légales en termes de droit du travail pour les travailleurs de plateforme.</li> <li>- Le fait que le prix du marché du transport n'inclut pas les externalités produites (en termes de mobilité, d'environnement, de santé et qualité de vie). Il en résulte que le prix du transport à vélo concurrence difficilement celui de la livraison en petit camion/camionnette.</li> <li>- La lenteur du changement de mentalité des acteurs traditionnels.</li> </ul> <p>Effet potentiel de ces risques sur urbike et ses investisseurs : ralentissement de la rentabilisation des activités de livraisons et de la croissance du chiffre d'affaires. Pour mitiger ces risques et leurs impacts, urbike travaille à conscientiser et à former des organisations privées et publiques pour accélérer le changement des mentalités et la reconnaissance des impacts de la logistique urbaine décarbonée et socialement responsable.</p> <p>De plus urbike est dans une phase d'accélération qui implique un de mettre en place des équipes importantes (avec une structure de coût (n'étant pas couverte par ses revenus actuels) afin de permettre d'atteindre ses ambitions de croissance. La capacité d'Urbike d'être en mesure de couvrir ses frais de fonctionnement (et donc d'être pérenne) nécessite une croissance importante de son chiffre d'affaires.</p>
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Urbike ne dépend pas de subventions récurrentes pour ses activités. Certains projets de recherche ou de test sont subventionnés, les risques qui y sont liés sont au respect du cahier des charges correspondants à ces projets..
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Urbike repose sur un conseil d'administration et une équipe de gestion solides, aux profils riches et complémentaires. La coopérative a démarré la mise en place d'une gestion participative, qui constitue une incroyable opportunité et une belle innovation. Cependant, cela reste un pari risqué qui demande une gouvernance bien réfléchi et agile afin d'éviter le risque de ralentissement des prises de décision.

## Partie II : Informations concernant l'émetteur.

### A. Identité de l'émetteur

1.1 Sièg social et pays d'origine	Avenue Van Volxem 233 - 1190 Bruxelles - Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative agréée comme entreprise sociale
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0692.733.319
1.4 Site internet	urbike.be

2. Activités de l'émetteur	Livraison à vélo, conseil et formation en cyclologistique et distribution urbaine, revente de remorques et d'accessoires
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Deux coopérateurs détiennent plus de 5% du capital : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SmartCoop SC (7,8% du capital, 1,7% des parts)</li> <li>- Finance&amp;Invest.Brussels/Brusoc (7,8% du capital, 1,7% des parts)</li> </ul>
4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	N/A
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Gaëtan Herinckx, Charles-Antoine Kervyn, Delphine Lefebvre, Xavier Dandoy, Philippe Lovens
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Delphine Lefebvre, Renaud Sarrazin, Pierre Hanoune, Philippe Lovens, Céline Vilain, Etienne de Clippele
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Delphine Lefebvre, Renaud Sarrazin, Pierre Hanoune, Philippe Lovens
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	320.796 euros
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	N/A
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	N/A
9. Identité du commissaire aux comptes.	N/A

## B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	En annexe : les comptes de 2020, 2021 et 2022. Les comptes annuels relatifs à l'exercice 2020 et 2021 n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Les comptes 2022 ont été vérifiés par un Expert-Comptable Certifié.
2. Fonds de roulement net.	Le fonds de roulement net calculé au 31/12/2022 est de 674 994 euros.
3.1 Capitaux propres.	Au 03/07/2023, le ratio de solvabilité pour urbike est de 32 %. Le niveau des capitaux propres est de 428 223

	euros (subsidés en capital inclus).
3.2 Endettement.	<p>Niveau d'endettement financier LT au 03/07/2023 : 402 k euros</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt subordonné Brusoc/Coopus: 150.000 euros (échéance 2030)</li> <li>- Emprunt Oxygen (subordonné) : 78.669 euros (échéance 2028)</li> <li>- Leasing matériel roulant : 22.958 euros (2024)</li> <li>- Prêt 4 Ventures : 150.000 euros (échéance 2031)</li> </ul>
3.3 Date prévue du break-even.	Mi 2025
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale.	Sur base du business plan, il est attendu que la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale en fin 2027.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	<p>En date du 31/12/2020, Urbike clôturait son exercice comptable en léger bénéficiaire, prouvant la viabilité financière de son modèle économique à petite échelle.</p> <p>L'année 2021 a lancé le processus de mise à l'échelle des activités, impactant de manière significative la situation commerciale et financière d'urbike. La coopérative s'est considérablement agrandie, l'équipe, composée de 35 personnes en fin d'année, a parcouru 80.000 kilomètres pour livrer 115.000 colis évitant l'émission de 15 tonnes de CO2. Cette première phase de développement a nécessité un investissement important pour la coopérative, la construction du socle permettant de soutenir la croissance de son impact : au point de vue organisationnel (mise en place d'une équipe de dispatching, d'une ligne de tri, d'un atelier vélo,...), solution IT, infrastructure, matériel roulant, formation, R&amp;D, encadrement.</p> <p>L'année 2022 s'est terminée avec un EBITDA de -240k euros, 17% supérieur au budget présenté à l'assemblée générale précédente (288 k euros) x prévisions.</p> <p>Cette phase de construction se prolongera encore 2 années avant de revenir à une situation financière équilibrée.</p> <p>Par ailleurs, aucun changement significatif n'a eu lieu depuis la clôture des comptes en décembre 2022.</p>

### Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

#### A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	N/A
1.2 Montant minimal de	100 euros, soit 1 part D « sympathisants »

souscription par investisseur.	
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	N/A
2. Prix total des instruments de placement offerts.	500.000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	03/10/2023
3.2 Date de clôture de l'offre.	02/10/2024 - L'émetteur se réserve toutefois le droit de mettre fin anticipativement à la présente offre sur simple décision du Conseil d'Administration.
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions
4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>Au sein de la coopérative, il existe 5 catégories de parts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les parts de classe A, - ou parts garants</li> <li>- les parts de classe B, ou parts "coursiers actifs au sein des projets urbike ou personnel urbike"</li> <li>- les parts de classe C - ou parts "partenaires", réservées aux clients et fournisseurs d'urbike.</li> <li>- les parts de classe D - ou parts "sympathisants", faisant l'objet de la présente offre,</li> <li>- les parts de classe E - ou parts "investisseurs", réservées aux investisseurs institutionnels, aux entreprises d'investissement et aux professionnels du secteur financier.</li> </ul> <p>Tous les coopérateurs ont une voix égale en toutes matières aux Assemblées générales, quel que soit le nombre de parts dont ils disposent.</p> <p>Toute modification du but et/ou de l'objet de la coopérative exige, outre les quorums légaux, l'approbation de la majorité des coopérateurs de classe A.</p>
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>La société est administrée par minimum trois administrateurs, coopérateurs ou non, nommés par l'Assemblée générale pour une durée de trois (3) années et en tout temps révocables par elle pour un juste motif.</p> <p>Pour autant que les candidatures le permettent, deux (2) membres au moins sont désignés par l'Assemblée générale des coopérateurs parmi les candidats proposés par les coopérateurs titulaires de parts A (les « administrateurs de catégorie A »),</p> <p>Pour autant que les candidatures le permettent, dès que la classe B atteint 40 coopérateurs, un (1) membre au moins est désigné par l'Assemblée générale des coopérateurs parmi les candidats proposés par les coopérateurs titulaires de parts B, Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. En aucun cas, une indemnité de départ ne peut être allouée à un administrateur sortant.</p> <p>Les administrateurs sont rééligibles.</p> <p>En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants</p>

	ont le droit d'y pourvoir provisoirement en respectant les règles de représentation décrites ci-avant. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, confirme ou non le mandat de l'administrateur coopté. L'administrateur désigné et confirmé dans les conditions ci-dessus termine le mandat de son prédécesseur, sauf si l'Assemblée générale en décide autrement.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Il n'y a pas de frais à charge de l'investisseur.
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers arrivés.

## B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	<p>Les montants recueillis seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour l'investissement e.a. dans des vélos, remorques et autres modules de cyclologistique,</li> <li>- pour financer les besoins (personnel, hubs, matériel roulant, IT...) liés à la mise en place de la réplication du modèle d'entreprise urbike dans d'autres villes belges.</li> </ul> <p>Objectifs pour 2026:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 600.000 colis livrés/an</li> <li>- 300 000 km/an de camionnettes évitées</li> <li>- 100 tonnes de CO2/an non-émises</li> <li>- 90 travailleurs ETP (en créant des emplois durables et de qualité)</li> </ul>
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>Le montant total du financement prévu est de 500.000 euros, réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements (2023-2026) : 200.000 euros (aménagement de hub logistique et matériel roulant : vélos-cargos, remorques et équipements)</li> <li>- Déploiement de l'équipe, mise en place de la structure organisationnelle permettant d'encadrer la mise à l'échelle des activités par réplication: ressources humaines, infrastructure, formation, encadrement, entretiens... et participation à la réplication dans d'autres villes belges (300.000 euros)</li> </ul>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	prêts en cours - cfr partie II.B.3.2
4. Pour plus d'information veuillez consulter le plan financier à 3 ans disponible sur demande à l'adresse : <a href="mailto:coop@urbike.be">coop@urbike.be</a>	

## Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Les instruments de placements offerts sont des actions. Il s'agit de parts coopérateurs de catégorie D (sympathisants). Ces parts sont réservées à toute personne physique ou morale qui adhère à la philosophie et à l'objet de la société.
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts coopérateurs de catégorie D (sympathisants).
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	100 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2022	Valeur comptable au 31/12/2022 : 30 euros
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le coopérateur sortant a exclusivement droit au remboursement de sa participation, c'est-à-dire le montant réellement libéré et non encore remboursé pour ses parts, sans que ce montant ne puisse cependant être supérieur au montant de la valeur d'actif net de ces parts telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés (valeur comptable de la part). La valeur de l'action ne pourra en aucun cas dépasser la valeur de la souscription.
2.6 Plus-value	Les éventuelles plus-values sont interdites par les statuts d'urbike SCES agréée.
3. Modalités de remboursement.	<p>Le paiement intervient dans le courant de l'exercice suivant, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité et la réalisation du déploiement du plan d'affaire défini dans le cadre de cette offre.</p> <p>Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit postposé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. Ces paiements pourront, en fonction de la situation de la société et sur décision du Conseil d'administration, être réalisés en une fois ou par tranche. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant.</p> <p>Un coopérateur ne peut démissionner de la Société que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- durant les six premiers mois de l'exercice social ,</li> <li>- à dater du 3 ème exercice suivant l'acquisition des parts,</li> </ul> <p>Il est conseillé aux investisseurs de considérer un horizon de temps d'une dizaine d'années.</p> <p>En cas de décès d'un coopérateur, le paiement de la fraction de valeur correspondante aux droits de succession intervient en tout état de cause au plus tard dans les six mois de la notification du décès à la coopérative.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas	Dernier rang. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien

d'insolvabilité	récupérer.
5.Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>Les parts sont cessibles entre vifs ou transmissibles pour cause de décès à un ou à des coopérateurs détenant au moins une part de la catégorie correspondant à celle qui est l'objet de la cession.</p> <p>En outre, après agrément écrit de l'organe compétent, les parts peuvent être cédées ou transmises à des tiers, personnes physiques ou morales mais à condition que ceux-ci entrent dans une des classes et remplissent les conditions d'admission requises par les statuts.</p> <p>Cet agrément est de plein droit réputé acquis 90 jours après réception de l'avis de cession à la Société. Tout refus d'agrément se matérialise par une décision, notifiée avant l'échéance des 90 jours précités, à l'adresse du coopérateur cédant.</p>
6. Politique de dividende	<p>Le dividende octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6% de la valeur nominale des parts sociales après retenue du précompte mobilier.</p> <p>La coopérative a l'intention de distribuer des dividendes à partir du moment où les finances le permettront (probablement pas avant 2027), en sachant que de nombreux facteurs conjoncturels et incertains impacteront la situation financière d'urbike. Notons que toute distribution de dividendes est soumise au vote des coopérateurs en Assemblée générale.</p>
7. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Sera fixée par l'Assemblée générale

## Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	<p>Urbike estime que <b>les souscriptions</b> de parts en vertu de la présente offre <b>sont éligibles au mécanisme</b> de réduction d'impôt sur les revenus dans le cadre du système <b>d'incitation fiscale « Tax Shelter pour Scale-up »</b> .</p> <p>Ce dispositif est applicable pour un montant total maximal d'apports fiscalement favorisés de 1.000.0000 euros, diminué du montant qui aura effectivement été favorisé fiscalement par le biais de l'application de la réduction "Tax Shelter pour Start-up" visée ci-dessus.</p> <p>Dans les limites précitées et moyennant le respect des conditions légales relatives à ce mécanisme, <b>les investisseurs pourront bénéficier d'une réduction d'impôts de 25% du montant investi.</b></p> <p>Pour plus d'information sur ces mécanismes, les conditions d'accès et la limite maximale d'investissement par période imposable et par personne, voir le FAQ disponible sur le site du SPF</p>
--------------------------	--



	finances : <a href="https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/investir-dans-petite-entreprise-tax-shelter-start-up-scale-up">https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/investir-dans-petite-entreprise-tax-shelter-start-up-scale-up</a>
	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Toutefois, les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu sont exemptées de la retenue à la source sur le premier versement des dividendes.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à <a href="mailto:coop@urbike.be">coop@urbike.be</a> Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : <a href="mailto:contact@mediationconsommateur.be">contact@mediationconsommateur.be</a> ).

Annexes: (à inclure dans le PDF)

- [Comptes annuels 2020](#)
- Comptes annuels 2021 ([bilan](#), [compte de résultat](#))
- Comptes annuels 2022 ([bilan](#), [compte de résultat](#))

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **URBIKE**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : AVENUE VAN VOLXEM

N° : 233

Boîte :

Code postal : 1190

Commune : Forest

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0692.733.319

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

17-10-2018

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 23-05-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **KERVYN DE VOLKAERSBEKE**

#### **CHARLES-ANTOINE**

DES TIENNES 55

1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-02

Fin de mandat : 2023-05-23

Administrateur

### **LEFEBVRE DELPHINE**

STATIONSSTRAAT 36

3080 Tervuren

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2023-05-23

Administrateur

### **HERINCKX GAETAN**

AVENUE MARIE JOSE 40

1150 Woluwé-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2023-05-23

Administrateur

### **LOVENS PHILIPPE**

AVENUE VAN VOLXEM 233

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2023-05-23

Administrateur

### **HANOUNE PIERRE**

DE LA JONCHAIE 23

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-04

Fin de mandat : 2023-05-23

Administrateur

### **SARRAZIN RENAUD**

AVENUE JEAN VOLDERS 43

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2023-05-05

Administrateur

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>ACTIF</b>		
	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>1.160</b>	<b>1.507</b>
	<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
	<b>Immobilisations corporelles</b>		
	Terrains et constructions	6.757	7.553
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant	153.661	85.007
	Location-financement et droits similaires	66.667	114.901
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	<b>Immobilisations financières</b>	<b>1.175</b>	<b>1.175</b>
	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
	<b>Créances à plus d'un an</b>		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>47.747</b>	<b>30.173</b>
	Stocks	47.747	30.173
	Commandes en cours d'exécution		
	<b>Créances à un an au plus</b>	<b>525.732</b>	<b>545.864</b>
	Créances commerciales	193.529	224.336
	Autres créances	332.202	321.528
	<b>Placements de trésorerie</b>		
	<b>Valeurs disponibles</b>	<b>464.040</b>	<b>214.539</b>
	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>7.977</b>	
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1.304.775</b>	<b>1.034.660</b>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Apport</b>					
	Disponible		10/15	<b>651.627</b>	<b>299.330</b>
	Indisponible		10/11	<b>1.278.006</b>	<b>402.756</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>					
<b>Réserves</b>					
	Réserves indisponibles		110	1.259.406	
	Réserves statutairement indisponibles		111	18.600	402.756
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13		
	Autres		130/1		
	Réserves immunisées		1311		
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133		
	<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>-765.812</b>	<b>-432.822</b>
<b>Subsides en capital</b>					
			15	<b>139.433</b>	<b>329.397</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>					
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
	Pensions et obligations similaires		16		
	Charges fiscales		160/5		
	Grosses réparations et gros entretien		160		
	Obligations environnementales		161		
	Autres risques et charges		162		
<b>Impôts différés</b>					
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>653.149</b>	<b>735.330</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>		17	<b>251.627</b>	<b>220.239</b>
Dettes financières		170/4	251.627	219.839
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	251.627	219.839
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		400
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>321.522</b>	<b>515.091</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	49.541	75.090
Dettes financières		43		150.000
Etablissements de crédit		430/8		150.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	175.961	207.703
Fournisseurs		440/4	175.961	207.703
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	90.382	77.460
Impôts		450/3	4.268	10.436
Rémunérations et charges sociales		454/9	86.114	67.024
Autres dettes		47/48	5.639	4.839
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>80.000</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.304.775</b>	<b>1.034.660</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	222.046	108.583
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	455.123	325.611
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	92.171	37.927
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	39	563
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	1.107	1.153
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-326.394</b>	<b>-256.672</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>4.002</b>	<b>14.703</b>
Produits financiers récurrents		75	4.002	14.703
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>10.598</b>	<b>6.466</b>
Charges financières récurrentes		65	10.598	6.466
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-332.990</b>	<b>-248.435</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-332.990</b>	<b>-248.435</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-332.990</b>	<b>-248.435</b>



## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-765.812</b>	<b>-432.822</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-332.990	-248.435
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-432.822	-184.387
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>-765.812</b>	<b>-432.822</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

#### VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>84.989</b>
8029	11.687	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	<b>96.676</b>	
8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>51.047</b>
8079	15.769	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	<b>66.816</b>	
(21)	<b><u>29.860</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	259.455
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	96.026	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	355.481	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	51.995
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	76.401	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	128.397	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b>227.084</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	1.175
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	1.175	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	1.175	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## RESUME DES REGLES D'ÉVALUATION

## I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

## II. Règles particulières

## Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

## Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

## Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %
Actifs	L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Principal Min. - Max. Frais accessoires Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement .....	L	NR	20.00 - 100.00
+ 2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	20.00 - 33.33
+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux * .....	L	NR	10.00 - 20.00
+ 4. Installations, machines et outillage * .....			
+ 5. Matériel roulant * .....	L	NR	20.00 - 50.00
+ 6. Matériel de bureau et mobilier* ..	L	NR	20.00 - 33.33
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..			

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

## Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

## Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

## Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

## Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

## Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

## Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

226

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	5,3	8	11	6,6
Nombre d'heures effectivement prestées	101	7.131	9.669	16.800	11.352
Frais de personnel	102	178.703	216.663	395.367	245.436

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	6	11	14
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	5	11	13
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	4	9	10,5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201		2	1,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	2	2,6
de niveau universitaire	1203	3	5	6,5
Femmes	121	2	2	3,5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,7
de niveau universitaire	1213	1	1	1,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4	1	4,8
Ouvriers	132	1	10	8,2
Autres	133	1		1

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5	6	9,3
305	3	1	3,8

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841	1	5851	
5842	630	5852	
5843	9.067	5853	

## AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

e conseil d'administration a décidé de continuer à appliquer les comptes de continuité



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **URBIKE**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : AVENUE VAN VOLXEM

N° : 233

Boîte :

Code postal : 1190

Commune : Forest

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0692.733.319

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

17-10-2018

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 05-05-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **KERVYN DE VOLKAERSBEKE**

#### **CHARLES-ANTOINE**

DES TIENNES 55

1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat : 2023-05-05

Administrateur

### **LEFEBVRE DELPHINE**

STATIONSSTRAAT 36 3080

3080 Tervuren

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2023-05-05

Administrateur

### **HERINCKX GAETAN**

AVENUE DE L'ATLANTIQUE 71 14

1150 Woluwé-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat : 2023-05-05

Administrateur

### **LOVENS PHILIPPE**

AVENUE VAN VOLXEM 71 14

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2023-05-05

Administrateur

### **HANOUNE PIERRE**

DE LA JONCHAIE 23

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-04

Fin de mandat : 2024-05-04

Administrateur

### **SARRAZIN RENAUD**

AVENUE JEAN VOLDERS 43 4

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-05

Fin de mandat : 2023-05-05

Administrateur

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>ACTIF</b>		
	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		
	20	<b>1.507</b>	
	<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
	21/28	<b>242.578</b>	<b>106.936</b>
	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
	6.1.1 21	<b>33.942</b>	<b>27.225</b>
	<b>Immobilisations corporelles</b>		
	6.1.2 22/27	<b>207.460</b>	<b>78.537</b>
	Terrains et constructions	22	7.553
	Installations, machines et outillage	23	
	Mobilier et matériel roulant	24	85.007
	Location-financement et droits similaires	25	114.901
	Autres immobilisations corporelles	26	
	Immobilisations en cours et acomptes versés	27	26.003
	<b>Immobilisations financières</b>		
	6.1.3 28	<b>1.175</b>	<b>1.175</b>
	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
	29/58	<b>790.575</b>	<b>1.008.011</b>
	<b>Créances à plus d'un an</b>		
	29		
	Créances commerciales	290	
	Autres créances	291	
	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		
	3	<b>30.173</b>	<b>11.336</b>
	Stocks	30/36	30.173
	Commandes en cours d'exécution	37	
	<b>Créances à un an au plus</b>		
	40/41	<b>545.864</b>	<b>800.120</b>
	Créances commerciales	40	224.336
	Autres créances	41	321.528
	<b>Placements de trésorerie</b>		
	50/53		
	<b>Valeurs disponibles</b>		
	54/58	<b>214.539</b>	<b>138.499</b>
	<b>Comptes de régularisation</b>		
	490/1		<b>58.056</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1.034.660</b>	<b>1.114.948</b>
	20/58		

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Apport</b>					
	Disponible		10/15	<u>299.330</u>	<u>724.513</u>
	Indisponible		10/11	<b>402.756</b>	<b>378.600</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>					
<b>Réserves</b>					
	Réserves indisponibles		110		
	Réserves statutairement indisponibles		111	402.756	378.600
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13		
	Autres		130/1		
	Réserves immunisées		1311		
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133		
	<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>-432.822</b>	<b>-184.387</b>
<b>Subsides en capital</b>					
			15	<b>329.397</b>	<b>530.300</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>					
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
	Pensions et obligations similaires		16		
	Charges fiscales		160/5		
	Grosses réparations et gros entretien		160		
	Obligations environnementales		161		
	Autres risques et charges		162		
<b>Impôts différés</b>					
			163		
			164/5		
			168		

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>DETTES</b>		
		<b>735.330</b>	<b>390.435</b>
	<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>220.239</b>	<b>156.276</b>
	Dettes financières	219.839	156.276
	Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	219.839	155.576
	Autres emprunts		700
	Dettes commerciales		
	Acomptes sur commandes		
	Autres dettes	400	
	<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>515.091</b>	<b>189.445</b>
	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	75.090	37.919
	Dettes financières	150.000	
	Etablissements de crédit	150.000	
	Autres emprunts		
	Dettes commerciales	207.703	119.010
	Fournisseurs	207.703	119.010
	Effets à payer		
	Acomptes sur commandes		
	Dettes fiscales, salariales et sociales	77.460	32.516
	Impôts	10.436	3.137
	Rémunérations et charges sociales	67.024	29.379
	Autres dettes	4.839	
	<b>Comptes de régularisation</b>		<b>44.715</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1.034.660</b>	<b>1.114.948</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	108.583	-17.769
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	325.611	161.738
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	37.927	37.081
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	563	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	1.153	
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-256.672</b>	<b>-216.589</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>14.703</b>	<b>279.914</b>
Produits financiers récurrents		75	14.703	277.414
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		2.500
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>6.466</b>	<b>16.814</b>
Charges financières récurrentes		65	6.466	16.448
Charges financières non récurrentes		66B		366
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-248.435</b>	<b>46.511</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-248.435</b>	<b>46.511</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-248.435</b>	<b>46.511</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-432.822</b>	<b>-184.387</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-248.435	46.511
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-184.387	-230.898
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>-432.822</b>	<b>-184.387</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		



**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>67.414</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	17.575	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059	<b>84.989</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>40.189</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8079	10.857	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129	<b>51.047</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(21)	<b>33.942</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	103.691
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	155.764	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	259.455	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	25.154
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	26.841	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	51.995	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	207.460	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	1.175
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	1.175	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	1.175	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## RESUME DES REGLES D'ÉVALUATION

## I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

## II. Règles particulières

## Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

## Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

## Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %
Actifs	L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Principal Min. - Max. Frais accessoires Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement			
+ 2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 - 33.33    0.00 - 0.00
+ 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *			
+ 4. Installations, machines et outillage *			
+ 5. Matériel roulant *	L	NR	20.00 - 50.00    0.00 - 0.00
+ 6. Matériel de bureau et mobilier *	L	NR	20.00 - 33.33    0.00 - 0.00
+ 7. Autres immobilisations corp. *			

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

## Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :
- Immeubles destinés à la vente :

## Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

## Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

## Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

## Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

## Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**
**BILAN SOCIAL**

 Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:
 

---

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	3,3	4,9	6,6	3,6
Nombre d'heures effectivement prestées	101	5.563	5.789	11.352	6.276
Frais de personnel	102	135.192	110.245	245.436	137.701

**A la date de clôture de l'exercice**
**Nombre de travailleurs**
**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	4	6	8,2
110	4	6	8,2
111			
112			
113			
120	3	4	5,8
1200			
1201		1	0,8
1202	1	1	1,8
1203	2	2	3,2
121	1	2	2,4
1210			
1211			
1212			
1213	1	2	2,4
130			
134	3	2	4,4
132	1	4	3,8
133			

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		7	4,2
305		2	1,6

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	2
5842		5852	458
5843		5853	5.955

N°	0692733319	M-app 16
----	------------	----------

## AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Conformément aux articles 3:4-2e et 3:6-6e du CSA, le conseil d'administration décide à l'unanimité de maintenir les règles de continuité.